

**FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT**



**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

=====

**RAPPORT D'ACHEVEMENT DU  
PROGRAMME DE GESTION DES RESSOURCES PUBLIQUES  
(PGRP)**

=====

**DEPARTEMENT PAR PAYS  
REGION OUEST**

**Octobre 2005**

## TABLE DES MATIERES

### **LISTE DES ANNEXES, EQUIVALENCES MONETAIRES, SIGLES ET ABBREVIATIONS, DONNEES DE BASE, RESUME ET MATRICE DU CADRE LOGIQUE (i-x)**

|             |  |           |
|-------------|--|-----------|
| <b>I.</b>   | <b>INTRODUCTION</b>  | <b>1</b>  |
| <b>II</b>   | <b>OBJECTIFS, DESCRIPTION, ORIGINE, ET FORMULATION DU PROGRAMME</b>  | <b>1</b>  |
|             | 2.1 Objectifs et description du programme                            | 1         |
|             | 2.2 Origine et formulation du programme                              | 2         |
|             | 2.3 Préparation, évaluation, négociations et approbation             | 2         |
| <b>III.</b> | <b>EXECUTION DU PROGRAMME</b>  | <b>2</b>  |
|             | 3.1 Entrée en vigueur et déblocage de la première tranche            | 2         |
|             | 3.2 Conditions de déblocage de la deuxième tranche                   | 3         |
|             | 3.3 Exécution détaillée et application de la matrice d'actions       | 4         |
|             | 3.4 Rapports concernant le programme                                 | 8         |
|             | 3.5 Acquisition des biens et services                                | 8         |
|             | 3.6 Sources de financement et déblocage de tranches                  | 8         |
| <b>IV.</b>  | <b>PERFORMANCE DU PROGRAMME</b>                                      | <b>8</b>  |
|             | 4.1 Performances institutionnelles                                   | 8         |
|             | 4.2 Performances économiques   | 9         |
| <b>V.</b>   | <b>INCIDENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES</b>                      | <b>10</b> |
|             | 5.1 Incidences sociales  | 10        |
|             | 5.2 Incidences environnementales                                     | 11        |
|             | 5.3 Incidences sur l'intégration régionale                           | 11        |
| <b>VI.</b>  | <b>DURABILITE DES EFFETS DU PROGRAMME</b>                            | <b>11</b> |
| <b>VII</b>  | <b>PERFORMANCE DE LA BANQUE, DE L'EMPRUNTEUR ET DES COFINANCIERS</b> | <b>12</b> |
|             | 7.1 Performance de la Banque   | 12        |
|             | 7.2 Performance de l'Emprunteur                                      | 12        |
|             | 7.3 Performance des co-financiers                                    | 13        |
| <b>VIII</b> | <b>EVALUATION GLOBALE DU PROGRAMME</b>                               | <b>13</b> |
| <b>IX</b>   | <b>CONCLUSIONS, ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS</b>                 | <b>13</b> |
|             | 9.1 Conclusions  | 13        |
|             | 9.2 Leçons à tirer de l'exécution du programme                       | 14        |
|             | 9.3 Recommandations  | 14        |

**TABLE DES MATIERE (suite)****Listes des annexes**

|          |   |  |
|----------|---|--|
| Annexe 1 | : | Matrice des recommandations et actions de suivi du PGRP      |
| Annexe 2 | : | Principaux Indicateurs Economiques (1996-2001)               |
| Annexe 3 | : | Opérations financières consolidées du Gouvernement 1996-2000 |
| Annexe 4 | : | Notations de performance du programme                        |
| Annexe 5 | : | Performance de la Banque                                     |
| Annexe 6 | : | Performance des résultats du Programme                       |

---

Le présent rapport a été rédigé à la suite d'une mission de préparation effectuée en Mauritanie du 30 janvier au 8 février 2001 par M. A. MURANGO, Economiste Principal OCCW 2 (2227) et comprenant un consultant macro- économiste. Pour toute information complémentaire, s'adresser à J.M. GHARBI, Directeur, OCCW (2060) et M. A. ZE JLY, Chef de Division, OCCW.2 (Poste 2127)

**EQUIVALENCES MONÉTAIRES**

Unité monétaire : Ouguiya (UM)

**A l'évaluation  
(décembre 1996)**

1 UC= 1,44623 USD  
 1 UC= 198,963 UM  
 1 UC= 1,13575 ECU

**A la mission de préparation du RAP  
(février 2001)**

1UC=1,29779 USD  
 1UC=324,473 UM  
 1UC=1,396552 Euros

**ANNEE FISCALE**1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre**SIGLES ET ABREVIATIONS**

|         |   |   |
|---------|---|---|
| BAD     | : | Banque africaine de développement                           |
| BCI     | : | Budget Consolidé d'Investissement                           |
| BCM     | : | Banque centrale de Mauritanie                               |
| BIC     | : | Bénéfice industriel et commercial                           |
| CDMT    | : | Cadre de dépenses à moyen terme                             |
| CEDEAO  | : | Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest     |
| CSLP    | : | Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté               |
| DCPE    | : | Document cadre de politique économique                      |
| DGE     | : | Direction des grandes entreprises                           |
| DGI     | : | Direction générale des impôts                               |
| DPE     | : | Direction de la programmation et des études                 |
| FAD     | : | Fonds africain de développement                             |
| FMI     | : | Fonds monétaire international                               |
| IMF     | : | Impôt minimum forfaitaire                                   |
| ITS     | : | Impôt sur traitement et salaire                             |
| MAED    | : | Ministère des affaires économiques et du développement      |
| MF      | : | Ministère des finances                                      |
| ONS     | : | Office national de la statistique                           |
| OPT     | : | Office des postes et télécommunications                     |
| PANPA : |   | Port autonome de Nouadhibou                                 |
| PAS     | : | Programme d'ajustement structurel                           |
| PASEP   | : | Programme d'ajustement du secteur des entreprises publiques |
| PDP     | : | Programme des dépenses publiques                            |
| PGRP    | : | Programme de gestion des ressources publiques               |
| PIAF    | : | Programme intégré d'application financière                  |
| PIB     | : | Produit intérieur brut                                      |
| PIP     | : | Programme des investissements publics                       |
| PNUD    | : | programme des nations unies pour le développement           |
| SNIM    | : | Société nationale des industries minières                   |
| SONELEC | : | Société nationale d'eau et d'électricité                    |
| SYDONIA | : | Système douanier automatisé                                 |
| TVA     | : | Taxe sur la valeur ajoutée                                  |
| UC      | : | Unité de compte   |
| UE      | : | Union européenne  |
| UM      | : | Unité monétaire mauritanienne (ouguiya)                     |

## RESUME ANALYTIQUE

Le programme de gestion des ressources publiques (PGRP), qui s'inscrit dans le cadre de réformes engagées depuis 1985, vise à consolider les acquis de ces réformes dans le domaine de l'assainissement des finances publiques. Malgré les résultats encourageants obtenus par ces réformes, le pays était resté dépendant vis-à-vis de l'aide extérieure et la gestion des dépenses publiques présentait encore des insuffisances importantes. Le Programme de gestion des ressources publiques a été par conséquent conçu pour lever l'ensemble des contraintes qui subsistait. Le PGRP vise à mettre en œuvre de manière cohérente et efficace une série de mesures axées sur une gestion budgétaire rigoureuse aussi bien dans la mobilisation des ressources fiscales que dans la gestion des dépenses publiques.

Le PGRP était articulé autour de trois (3) composantes principales et comportait une série de mesures visant (i) l'assainissement des finances publiques par la mobilisation des ressources fiscale et le contrôle de l'efficacité des dépenses publiques ; (ii) l'amélioration des capacités de formulation des politiques ; (iii) la modernisation du secteur public. L'ensemble des mesures a été pleinement exécuté ou tout au moins a connu un début d'exécution.

Le programme a eu des incidences sociales favorables dans les secteurs sociaux du fait essentiellement du maintien de l'effort budgétaire en faveur de ces derniers. Par ailleurs, la mise en œuvre du PGRP qui réserve une certaine priorité aux programmes spécifiques de lutte contre la pauvreté devait avoir un impact favorable sur l'environnement étant donné qu'une grande partie de dépenses publiques était destinée aux travaux publics à haute intensité de main d'œuvre ainsi qu'à des programmes d'adduction d'eau et d'assainissement.

La plupart des actions engagées telles que la réforme de la fiscalité directe, la réaffectation des dépenses en faveur des programmes de lutte contre la pauvreté, l'amélioration de l'efficacité des dépenses dans les services sociaux de base, la réforme tarifaire et la modernisation du code des investissements visant à attirer les investissements privés nationaux et étrangers, sont de nature à favoriser la pérennité des effets du programme. Par ailleurs l'engagement du Gouvernement à poursuivre et à consolider ces réformes durant la période 2001-2004, à travers la mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, allait contribuer à asseoir les conditions d'une croissance économique durable. Cette mise en œuvre devait en effet permettre de renforcer la bonne gouvernance qui est indispensable pour accroître la transparence et la responsabilisation dans la gestion des finances publiques d'une part et poursuivre, d'autre part, le processus de décentralisation.

L'exécution du programme a été satisfaisante avec la mise en œuvre de la plupart des mesures prévues en dépit des problèmes institutionnels rencontrés, la note attribuée ayant été 2,1 sur une échelle de 1 à 3. Le PGRP a permis de réaliser un audit organisationnel et fonctionnel des administrations économiques et financières (Ministère des affaires économiques et du développement (MAED), Ministère des Finances (M.F), Ministère du commerce et de l'industrie, ministère de la pêche) dont les recommandations ont été prises en compte dans les nouveaux organigrammes.

En dépit des contraintes structurelles de l'économie mauritanienne, le Gouvernement a fait des efforts appréciables dans la mise en œuvre des réformes visant une amélioration durable des recettes fiscales et la rationalisation des dépenses publiques. Les réalisations ont été également encourageantes du point de vue de la lutte contre la pauvreté, en particulier au niveau des secteurs de l'éducation et de la santé

Malgré les résultats très encourageants réalisés dans le cadre macro-économique, compte tenu de l'extrême sensibilité de l'économie nationale aux facteurs exogènes, les performances obtenues accusent une certaine fragilité et nécessitent, de ce fait, d'être poursuivies à travers la consolidation des réformes.

L'exécution du PGRP a prouvé que les problèmes institutionnels au sein de l'administration étaient des obstacles importants à l'atteinte des objectifs fixés dans les programmes de réformes. Le Comité interministériel de suivi des politiques économiques et sociales aurait dû être mis en place pour accompagner les réformes fonctionnelles et organisationnelles en identifiant les mesures d'accompagnement indispensables à leur réussite. La Banque et les autres bailleurs de fonds cofinçant le programme ont été en outre trop optimistes dans l'appréciation des capacités d'exécution du Gouvernement dans les délais retenus, ce qui explique le retard enregistré dans sa mise en œuvre

Les recommandations formulées à l'issue de ce rapport d'achèvement sont les suivantes:

**Pour la Banque :**

Mener l'ensemble des études requises pour mieux préparer les réformes envisagées afin de prendre en compte les risques et les difficultés de mise en œuvre;

maintenir dans son dialogue avec le Gouvernement la question de la diversification des exportations et envisager la possibilité de soutenir une étude permettant d'identifier les potentialités et les contraintes de la Mauritanie dans ce domaine ;

appuyer la deuxième étape des réformes fiscales axée sur la fiscalité ;

renforcer les effectifs et s'assurer de la composition multidisciplinaire des équipes chargées de préparer, d'évaluer et de superviser les programmes de réformes économiques et institutionnelles.

**Pour le Gouvernement :**

consolider la stabilité du cadre macro-économique en poursuivant ses efforts de mobilisation des ressources intérieures et de maîtrise des dépenses publiques ;

impulser la croissance dans les secteurs hors mines et pêche industrielle pour diversifier la base productive de l'économie et partant minimiser l'impact négatif des fluctuations des cours du fer et du poisson sur les performances économiques du pays ;

poursuivre les réformes fiscales par la mise en œuvre des conclusions et recommandations de l'étude sur la fiscalité directe ;

prendre les dispositions nécessaires pour mettre en place les organes de suivi et d'évaluation des politiques économiques et de réformes structurelles ; et

prendre les mesures nécessaires pour rendre pleinement opérationnelle les structures mises en place à l'issue des audits fonctionnels des administrations économiques et financières.

**FICHE DE DONNÉES DE BASE DU PROGRAMME**

|                       |  |
|-----------------------|--|
| 1. Titre du programme | Programme de gestions des ressources publiques (PGRP) 1996-98 de la Mauritanie |
| Numéro du prêt        | F/MAU/PR-GRP/96/11   |
| 2. Emprunteur         | République Islamique de Mauritanie   |
| 3Bénéficiaire         | République Islamique de Mauritanie   |
| 4. Organe d'exécution | Ministères du Plan et des Finances   |

2. **Données du prêt**

| <b>Prêt</b>                                      | <b>Prévision</b>   | <b>Réalisation</b>   |
|--|--|--|
| 1. Montant du prêt                               | 7,80 millions d'U.C.   | 7,39 millions d'UC   |
| 2. Commission de service                         | 0,75% par an sur les montants du prêt décaissés et non remboursés  | 0,75% par an sur les montants du prêt décaissés et non remboursés  |
| 3. Commission d'engagement                       | 0,50% sur le montant du prêt non décaissé commençant à courir 120 jours après la signature de l'accord de prêt | 0,50% sur le montant du prêt non décaissé commençant à courir 120 jours après la signature de l'accord de prêt |
| 4. Remboursement                                 | 1% du principal de tous les ans de la 11e année à la 20ème année et 3% tous les ans par la suite               | 1% du principal de tous les ans de la 11ème année à la 20ème année et 3% tous les ans par la suite             |
| 5. Date d'évaluation                             | 18-25 septembre 1996   | 18-25 septembre 1996   |
| 6. Date des négociations                         | 4-6 décembre 1996  | 4-6 décembre 1996  |
| 7. Date de présentation au Conseil.              | 17/12/1996   | 17/12/1996   |
| 8. Date d'approbation                            | 17/12/1996   | 17/12/1996   |
| 9. Date de signature                             | 20/12/1996   | 20/12/1996   |
| 10. Date de mise en vigueur                      | Mai 1997   | 27/02/1997   |
| 11. Date de mission de supervision               | 16-30 juillet 1997   | 16-30 juillet 1997   |
| 12. Date de supervision financière               | Juillet 1998   | Juillet 1998   |
| 13. Date de mission d'audit                      | -  | -  |
| 14. Date de revue à mi-parcours                  | juillet 1998   | 8-18 juillet 1998  |
| 15. Date du rapport d'achèvement du Gouvernement | Juin 2000  | Janvier 2001   |
| 16. Date de mission d'achèvement                 | Janvier 2001   | 28 janvier au 7 février 2001   |
| 18. Date de démarrage                            | Janvier 1997   | Janvier 1997   |

### 3. Données sur les sources du financement

| Sources de financement | Prévisions       |                  | Réalizations     |                  | Ecart            |                  |
|------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|                        | en millions d'UC | en millions d'UM | en millions d'UC | en millions d'UM | En millions d'UC | en millions d'UM |
| IDA                    | 13,90            | 2765,59          | 13,900           | 2765,59          | -                | -                |
| FAD                    | 7,80             | 1551,91          | 7,39             | 2394,36          | 0,41-            | 133              |
| UE                     | 11,60            | 2307,97          | 11,60            | 2307,97          | -                | -                |
| Total                  | 33,30            | 6625,47          | 33,30            | 6625,47          | -                | -                |

### 4. Décaissement du prêt FAD

| Tranches         | Prévisions    |                         | Réalizations  |                         | Ecart |
|------------------|---------------|-------------------------|---------------|-------------------------|-------|
|                  | Date          | Montants en millions UC | Date          | Montants en millions UC |       |
| Première tranche | mai 1997      | 3,90                    | mars 1997     | 3,9                     | -     |
| Deuxième tranche | Décembre 1998 | 3,90-                   | Décembre 1999 | 3,49                    | 0,41  |

### 5. Indicateurs de performance

|   |   |
|---|---|
| 1. Reliquat en %                                      | 0   |
| 2. Retard par rapport au calendrier                   |   |
| Décalage par rapport à l'entrée en vigueur            | 3 mois avant la date prévue   |
| Décalage par rapport à la date d'achèvement           | En général dans les délais prévu à l'exception de deux mesures Réalisées avec un retard d'environ 12 mois |
| Décalage par rapport à la date limite de décaissement | 0   |
| 3. Etat d'exécution du programme                      | Achevé  |
| 4. Indicateurs d'achèvement                           | Matrice d'actions réalisées   |
| 5. Performance institutionnelle                       | Non satisfaisant  |
| 6. Rapport d'achèvement                               | Finalisé en janvier 2001  |
| 6. Rapport d'audit                                    | Non encore établi   |



6. **Information sur les missions**

| <b>Missions</b>       | <b>Nombre de missions</b> | <b>Nombre de personnes</b> | <b>Composition</b> | <b>Hommes mois</b> |
|-----------------------|---------------------------|----------------------------|--------------------|--------------------|
| Identification        | -                         | -                          | -                  | -                  |
| Préparation           | -                         | -                          | -                  | -                  |
| Evaluation            | 1                         | 1                          | Economiste         | 0,35               |
| Supervision           | 1                         | 2                          | 2 Economistes      | 1,4                |
| Revue à mi-parcours   | 1                         | 1                          | Economiste         | 0,5                |
| Audit.                | -                         | -                          | -                  | -                  |
| Rapport d'achèvement. | 1                         | 2                          | 2 Economiste       | 1,0                |

7. **Bilan sur le décaissement (en millions UC)**

| <b>Décaissement</b>         | <b>Prévision à l'évaluation</b> | <b>Réalisation</b> |
|-----------------------------|---------------------------------|--------------------|
| 2. Décaissement par tranche |                                 |                    |
| Première tranche            | 3,90                            | 3,90               |
| Deuxième tranche            | 3,90                            | 3,90               |
| Total                       | 7,80                            | 7,39               |

**MATRICE DU CADRE LOGIQUE**

|   |   |  |   |   |
|---|---|--|---|---|
| <b>Objectif global:</b> croissance soutenue du PIB                | 4,8% en moyenne par an sur la période 1996-99 | 4,28% moyenne sur la période 1996-1998                         | Statistiques nationales des comptes nationaux   | Engagement du Gouvernement maintenu, absence de chocs externes, assistance technique et financière adéquate |
| <b>Réalisations</b><br>Stabilisation du cadre macro-économique    |   |  |   |   |
| 1. Stabiliser recettes budgétaires (h dons) en % du PIB           | de 29,8% en 97 ; 27% en 98 et 26,4% en 99     | 26,9% en 97 ; 27,2 en 98 et 28,0% en 99                        | Comptes nationaux                               | Engagement du Gouvernement Maintenu   |
| 2. Maîtriser les dépenses publiques en % du PIB                   | 17,5% en 1996 à 18% en 1999                   | 17,5% en 1996 ; 16,6% en 1997 ; 17,3% en 1998 et 18,0% en 1999 | Statistiques du Budget et des comptes nationaux | Absence de chocs externes Assistance technique et financière adéquate                                       |
| 3. Réaliser une épargne publique en % du PIB                      | 9,5% en 1996 à 8,4% en 1999                   | 21% en 1998 et 21 % en 1999                                    | Statistiques du Budget et des comptes nationaux |   |
| 4. Porter les investissements publics en % du PIB                 | de 4,1 % en 1996 à 5% en 1999                 | 6.37% en moyenne par 1996-99                                   | Statistiques du Budget et des comptes nationaux |   |
| 5. Maîtriser l'inflation  | 3% en moyenne par an                          | 1,4 % en   |   |   |
| <b>Réalisations -</b>   |   |  |   |   |
| 6. Maintenir un solde primaire (hors dons) en % du PIB positif    | 7% en 1996 ; 5,7% en 1999                     |  |   |   |
| Compte courant extérieur (hors. transferts officiels) en % du PIB | le ramener de -6,4% en 1996 à -4,2% en 1998   |  |   |   |

| <b>Activités</b>   | <b>Financement (millions UC)</b> |              |                                    |  |
|--|----------------------------------|--------------|------------------------------------|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Poursuivre et consolider la réforme de la fiscalité directe et indirecte</li> <li>▪ Simplification des taxes à l'importation</li> <li>▪ Libéraliser le taux de change</li> <li>▪ Poursuivre la rigueur budgétaire</li> <li>▪ Poursuivre la réforme du secteur financier et de la politique monétaire</li> <li>▪ Poursuivre les réformes structurelles pour soutenir les secteurs productifs (agriculture et mines)</li> </ul> | FAD                              | 7,80         |                                    |  |
|  | IDA                              | 13,90        | Comptes nationaux                  | Respect des conditionnalités           |
|  | UE                               | 11,60        | Statistique de la                  |  |
|  | <b>Total</b>                     | <b>33,30</b> | Direction du budget et des comptes | Retard de mise en place du financement |
|  |                                  |              | Retrait d'un bailleur de fonds     |  |

## I. INTRODUCTION

1.1 Le programme de gestion des ressources publiques (PGRP) est la troisième opération d'appui aux réformes que la Banque a financée en Mauritanie. Il couvre la période 1997-99 et a bénéficié d'un prêt FAD d'un montant de 7,80 millions d'UC approuvé et signé respectivement les 18 et 20 décembre 1996. Le PGRP s'inscrit dans le cadre global des réformes macro-économiques et sectorielles entreprises depuis 1985. Pour appuyer ces réformes, le FAD avait cofinancé avec la Banque Mondiale et le FMI, en 1988, un programme d'ajustement structurel pour un montant de 13,82 millions d'UC. Le but du programme était double, à savoir: (i) rétablir les équilibres structurels de l'économie mauritanienne; et (ii) créer les conditions propices à une croissance économique soutenue et durable. En août 1991, le FAD a, en outre, approuvé un prêt de 13,82 millions d'UCF pour le financement du Programme d'ajustement des entreprises publiques (PASEP). Ce programme visait (i) la restructuration de la Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM) et la réhabilitation des autres entreprises publiques stratégiques (la Société nationale des eaux et d'électricité (SONELEC), l'Office des postes et télécommunications (OPT), et le port autonome de Nouadhibou (PANPA); (ii) le désengagement de l'Etat du secteur public en privatisant les entreprises publiques non stratégiques et en liquidant celles non viables.

1.2 Ces deux programmes ont obtenu des résultats encourageants; en effet, la croissance économique a été relancée, et la situation financière de l'Etat s'est améliorée. Par ailleurs, la plupart des réformes ont été entreprises, témoignant de la détermination des autorités mauritaniennes à relancer et à libéraliser l'économie tout en l'engageant vers une croissance soutenue. C'est pour consolider et renforcer ces acquis que le Gouvernement mauritanien, avec l'appui de la Banque, de la Banque mondiale et de l'Union européenne, s'est engagé à poursuivre et intensifier les réformes en particulier celles relatives à l'assainissement des finances publiques.

## II. OBJECTIFS ET FORMULATION DU PROGRAMME

### 2.1 **Objectifs et description du programme**

Le programme visait à mettre en œuvre de manière cohérente et efficace l'ensemble des mesures relatives à la rigueur budgétaire tant du point de vue de la mobilisation des ressources fiscales que de la gestion des dépenses publiques. De manière générale, la politique budgétaire qui devait être mise en œuvre dans le cadre du programme allait contribuer à la stabilité du cadre macroéconomique par le biais d'une politique de taux de change adéquate favorable à la poursuite de la libéralisation des échanges extérieurs, à la réduction du taux d'inflation et à l'assainissement des finances publiques.

### 2.2 **Origine et formulation du programme**

2.2.1 Durant la période 1985-1992, la Mauritanie a engagé une série de programmes d'ajustement structurel pour résorber les déséquilibres macro-économiques et jeter les bases d'une économie plus compétitive. Les principales actions engagées concernaient

les domaines suivants : (i) la réforme en profondeur de l'appareil de production afin de diversifier la base productive de l'économie et relancer la croissance ; (ii) l'amélioration de la situation de la balance des paiements, par le renforcement de la compétitivité extérieure et la libéralisation des régimes de change et du commerce extérieur; (iii) le développement de l'activité du secteur privé par la réforme du cadre réglementaire et législatif ;(iv) l'assainissement du secteur financier tout en favorisant l'intermédiation et en réformant la politique de crédit et ; (v) la poursuite du processus de privatisation qui marque le retrait de l'Etat des secteurs et services marchands : OPT(Office des postes et télécommunications), SONELEC(Société nationale d'eau et d'électricité), Assurance, Air Mauritanie.

2.2.2 La mise en œuvre de ces réformes a permis à l'économie d'enregistrer des taux de croissance positifs et une amélioration des équilibres financiers intérieurs et extérieurs. Pour consolider les acquis de ces réformes, le Gouvernement a décidé poursuivre les efforts d'ajustement en mettant l'accent sur la mobilisation des ressources publiques intérieures et la rationalisation des dépenses publiques dont la mise en oeuvre a été soumise au financement du FAD de l'IDA et de l'U.E.

### **2.3 Préparation, évaluation, négociations et approbation**

L'élaboration du programme a été basée sur les résultats des opérations antérieures d'appui aux réformes d'une part, et sur les travaux préparatoires de la Banque mondiale qui en a assuré conjointement le financement d'autre part. Le programme a en outre fait l'objet d'une seule mission d'évaluation effectuée conjointement avec la Banque mondiale et l'Union européenne et qui n'était pas suffisamment étoffée. Les négociations de l'accord de prêt se sont tenues au siège de la Banque du 5 au 6 décembre 1996 sur la base d'une conditionnalité harmonisée au niveau des différents bailleurs de fonds qui le cofinancent. Ces négociations ont en outre précisé les modalités applicables dans l'acquisition des biens et services et ont admis la retro-activité du prêt pour les importations éligibles effectuées à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1996. Le prêt a été approuvé le 17 décembre 1996 et signé le 20 décembre 1996.

## **III. EXECUTION DU PROGRAMME**

### **3.1 Entrée en vigueur et déblocage de la première tranche du prêt**

3.1.1 Le prêt a été décaissé en deux tranches égales assujetties à la satisfaction de onze (11) conditions spécifiques dont quatre (4) étaient préalables au décaissement de la première tranche du prêt (3,90 millions d'UC) : (i) fournir la preuve de l'ouverture par la Banque Centrale de Mauritanie, d'un compte spécial destiné à recevoir les ressources du projet ; (ii) fournir la preuve de la création de l'unité de coordination du programme dont les termes de référence seront jugés satisfaisants par le Fonds ; (iii) préparer pour 1997 un programme de dépenses publiques glissant indicatif (y compris un programme d'investissements publics de base triennal glissant) compatible avec le cadre macro-économique et les stratégies sectorielles ; et (iv) transmettre au Fonds le rapport des audits fonctionnels et organisationnels concernant les Ministères des Affaires

Economiques et du Développement (y compris l'ONS : Office national des statistiques), des Finances, des Pêches et de l'Economie Maritime ainsi que du Commerce.

3.1.2 La mise en vigueur du prêt a été effective le 27 février 1997, soit moins de trois mois après la date de signature de l'accord de prêt. Ce délai très satisfaisant illustre la bonne préparation du programme et les efforts consentis pour définir les conditions propices au bon démarrage du programme ont été facilités par l'approbation et la signature en juin 1996 du prêt IDA qui co-finance le programme. Aucune modification des conditions préalables n'a été jugée nécessaire pour la mise en vigueur du prêt.

## **3.2 Conditions de déblocage de la deuxième tranche du prêt**

3.2.1 Les conditions de décaissement de la deuxième tranche du prêt ( 3,90 millions d'UC) étaient les suivantes: (i) réaliser de façon satisfaisante les objectifs macro-économiques clés de 1997 énoncés dans le Document cadre de politique économique 1996-1998; exécuter de façon satisfaisante le PDP (Programme des Dépenses Publiques) de 1997 (y compris le Programme d'investissements de base) et préparer le PDP de 1998 compatible avec le cadre macro-économique et les stratégies sectorielles ; (iii) harmoniser le SYDONIA (Système Douanier Automatisé) et le PIAF (Programme Intégré d'application Financière) en vue de créer un fichier fiscal central attribuant à chaque contribuable un numéro d'identification unique ; (iv) étendre l'inspection de la valeur en douane des marchandises à toutes les importations ; (v) mettre en application la nouvelle nomenclature budgétaire ; (vi) fournir, avant fin 1997, un plan d'action et un échéancier pour la réforme des impôts sur les sociétés et sur le revenu des personnes physiques et mettre en œuvre cette réforme avant fin 1998 ; et (vii) soumettre au Fonds, au plus tard le 30 juin 1997, les plans de restructuration des ministères déjà cités et mettre en place ces plans au plus tard le 31 décembre 1998, dans le cadre de la modernisation de l'administration.

3.2.2 A la revue à mi-parcours du programme, en juillet 1998, la plupart des conditions de déblocage de la deuxième tranche du prêt était remplie à l'exception de l'application de la nouvelle nomenclature budgétaire, l'achèvement de l'étude sur la fiscalité directe ainsi que l'adoption de ses conclusions et recommandations et le calendrier pour leur mise en œuvre. Ces conditions ont été remplies avec un certain retard pour les raisons respectives suivantes : un délai supplémentaire s'est avéré nécessaire pour familiariser les comptables publics à la nouvelle nomenclature budgétaire ; le désistement du consultant retenu initialement et de la nécessité d'obtenir l'avis du Département spécialisé du FMI et de larges consultations internes sont à la base du retard enregistré dans la réalisation et l'adoption des recommandations de l'étude sur la fiscalité directe. Toutes les conditions de déblocage de la deuxième tranche étaient néanmoins remplies en décembre 1999. Il y a lieu de relever cependant que la condition relative à l'adoption d'un numéro d'identification unique par contribuable et qui soit à la fois utilisable par les services des douanes et des impôts a subi une modification pour des raisons pratiques ; préférence ayant été faite à l'attribution d'un numéro d'identification propre à chacun de ses deux services ; cette préférence qui n'affecte pas fondamentalement le but recherché a obtenu l'assentiment de la Banque mondiale et du Groupe de la Banque.

### **3.3 Exécution détaillée du programme et application des mesures prévues dans la matrice d'actions.**

3.3.1 Le PGRP était articulé autour de trois (3) composantes principales et comportait une série de mesures visant : (i) la Consolidation des équilibres macro-économiques l'assainissement des finances publiques par la mobilisation des ressources fiscales et le contrôle de l'efficacité des dépenses publiques ; (ii) l'amélioration des capacités de formulation des politiques ; et (iii) la modernisation du secteur public. La quasi-totalité des mesures prévues a été complètement exécutée durant les années 1997-1999. Ces mesures sont rattachées ci-dessous par composante du programme.

#### A. Consolidation des équilibres macro-économiques et assainissement des finances publiques

3.3.2 Pour consolider les équilibres macro-économiques et assainir les finances publiques, le PGRP s'était fixé les objectifs suivants : (i) une meilleure mobilisation des ressources internes ; et (ii) l'amélioration de l'affectation des dépenses publiques.

##### a) Mobilisation des ressources internes

3.3.3 Les mesures prises pour améliorer la mobilisation des ressources internes ont essentiellement porté sur le renforcement de l'administration fiscale, la mise en oeuvre de la réforme de l'impôt sur les sociétés, de la réforme sur les revenus des personnes physiques, l'extension de la fiscalité aux secteurs productifs qui y échappaient auparavant (pêche, agriculture et élevage) ; la maîtrise des exonérations fiscales et la réforme tarifaire.

3.3.4 La mesure générale prise en vue de mieux mobiliser les ressources internes a résidé dans la modernisation et le renforcement des capacités d'intervention de l'administration fiscale. Elle s'est traduite par les mesures spécifiques suivantes (i) l'harmonisation du SYDONIA et du PIAF en vue de créer un fichier fiscal central assignant aux contribuables des numéros d'identification individuels ; (ii) renforcement de la Direction générale des impôts (DGI) ; (iii) la création d'un service de vérification croisée entre les services des impôts et des douanes afin d'évaluer la performance du système fiscal; (iv) le renforcement du service de contrôle fiscal; (v) le renforcement de l'application de la TVA ; (vi) la réduction des délais administratifs dans l'imposition des contribuables en défaut et les opérations de recouvrement ; .et (vii) l'application de la réforme des exonérations fiscales sur les contrats et projets publics.

3.3.5 Le programme prévoyait une réforme progressive de l'impôt sur les sociétés afin de créer un environnement propice au développement du secteur privé, ce volet s'est concrétisé par l'application des mesures spécifiques ci-après : (i) la réduction progressive de l'IMF( impôt minimum forfaitaire) ; (ii) la consolidation de l'IRF l'impôt sur le revenu foncier) et de l'impôt sur les revenus immobiliers ; (iii) l'amendement des régimes et taux d'imposition en vigueur en vue d'introduire régime d'amortissement

dégressif et des incitations fiscales pour l'investissement ; (iv) l'assujettissement de toutes les entreprises publiques à l'impôt sur les sociétés, des exonérations pour certains intrants du cycle de production ne devant être accordées qu'au cas par cas ; (v) la révision des accords fiscaux particuliers et l'élimination des avantages fiscaux accordés au titre du code des investissements qui ont un effet de distorsion ; (vi) l'introduction, pour les petites entreprises, d'un impôt forfaitaire basé sur un pourcentage du chiffre d'affaires annuel ou sur la valeur locative du bâtiment ; et (vii) l'incorporation progressive du secteur informel dans le régime fiscal ordinaire en introduisant un impôt forfaitaire (impôt synthétique).

3.3.6 Au niveau des impôts sur le revenu des personnes physiques, le programme visait à évaluer le rendement des différents impôts cédulaires, afin de les consolider et d'en simplifier l'application. A cet effet deux mesures spécifiques ont été prises : (i) simplifier le régime de l'impôt en réduisant le nombre de taxes cédulaires, en éliminant la double imposition et les impôts en cascade ; (ii) améliorer le recouvrement de l'ITS (impôt sur les taxes et salaires) en réduisant le nombre de tranches de revenu et en étendant à toutes les entreprises la retenue à la source.

3.3.7 Le programme prévoyait en outre de simplifier et d'élargir l'assiette fiscale aux secteurs et aux entreprises publiques qui y échappaient auparavant. Sa mise en oeuvre a permis à cet effet : (i) d'introduire le système de licences pour la pêche en soumettant la flotte nationale au régime des droits d'accès à la pêche et (ii) de lever progressivement les avantages fiscaux accordés aux filiales de la SNIM. Toutefois en raison des difficultés qu'il comporte l'élargissement de l'assiette fiscale aux activités agricoles et d'élevage n'a pas pu être réalisé.

3.3.8 Pour simplifier le régime douanier et accroître la libéralisation du commerce extérieur la réforme tarifaire a porté sur : (i) la réduction du nombre de régimes tarifaires de 5 à 3 tout en tenant compte des conventions internationales ; (ii) la diminution tarif maximum de 30% à 20% et le tarif applicable aux matières premières, à l'exception de celui applicable aux matières premières, aux produits intermédiaires et aux biens d'équipement qui sera réduit de 10% à 5% ; (iii) le renforcement de la Direction des douanes ; (iv) l'extension de l'inspection à toutes les importations ; et (v) le renforcement du cordon douanier.



b) Amélioration de la gestion des dépenses publiques

3.3.9 Le diagnostic établi avant la mise en oeuvre du PGRP avait mis en relief des insuffisances notoires dans la programmation des dépenses publiques. Pour remédier à cette situation et rationaliser les dépenses publiques, le programme comportait essentiellement l'élaboration de programmes pluriannuels des dépenses publiques (y compris les investissements) glissants compatibles avec le cadre macro-économique et les stratégies sectorielles. A cet effet, il a été établi, à partir de 1997, un programme triennal des dépenses publiques ainsi que des mesures complémentaires dont (i) le plafonnement des dépenses salariales et militaires de façon compatible avec les objectifs budgétaires et d'inflation ; (ii) la budgétisation des fonds de contrepartie de l'aide alimentaire ; (iii) l'élaboration et l'application d'une nouvelle nomenclature budgétaire ; (iv) la consolidation dans un seul budget de tous les comptes spéciaux, les fonds de contrepartie et tous les financements des dépenses publiques quelle qu'en soit la source; et (v) le renforcement de la gestion de la dette et de l'Inspection générale des finances ; (vi) la diffusion des données économiques et financières ; (vii) le renforcement de la capacité de suivi des ministères sectoriels ; (viii) le renforcement de l'Inspection générale du ministère des Finances ; et (ix) l'introduction du crédit d'impôt pour les biens d'équipement et les importations des projets financés par l'aide extérieure. La plupart de ces mesures ont été appliquées de manière satisfaisante dans les délais prévus.

3.3.10 Pour concrétiser la mesure relative à l'élaboration de programmes pluriannuels d'investissements publics qui sont compatibles avec les objectifs macro-économiques et les stratégies sectorielles, un programme d'investissements publics couvrant les années 1998 - 2001 a été élaboré et soumis aux partenaires de la Mauritanie lors de la deuxième réunion du Groupe Consultatif tenue à Paris en mars 1998. Ce programme a été reconnu cohérent par rapport aux objectifs macro-économiques et aux stratégies sectorielles retenues et a reçu l'appui de ses partenaires. Le Groupe Consultatif a néanmoins recommandé au Gouvernement d'affiner ce programme en renonçant aux investissements publics susceptibles d'être réalisés par le secteur privé. Les travaux préparatoires des budgets d'investissements futurs devaient répondre à cette préoccupation.

3.3.11 Les mesures prises pour améliorer la gestion des dépenses d'investissement ont contribué à augmenter le taux d'exécution du PIP qui a atteint 91,6 % du montant total contre 76 % en 1996. Bien que ce taux d'exécution soit globalement performant, des disparités sectorielles dues aux insuffisances du système de programmation subsistent. Pour améliorer la gestion des investissements publics et en accroître l'efficacité les quatre mesures suivantes prises dans le cadre du programme méritent d'être renforcées par : (i) la formulation d'un PIPB glissant conformé aux priorités inter et intra-sectorielles ; (ii) le renforcement de l'Unité de suivie du PIPB au sein du MAE ; (iii) l'affinement des procédures de passation de marchés publics.

3.3.12 Les mesures préconisées comportaient en outre une ré allocation renforcée des ressources budgétaires en faveur de l'éducation, de la santé et des programmes spécifiques de lutte contre la pauvreté. Les mesures suivantes devaient accompagner cette

orientation en faveur des secteurs sociaux : (i) améliorer l'efficacité des dépenses sociales ; (ii) renforcer le prélèvement des redevances d'utilisation dans les secteurs sociaux et les services publics ; (iii) porter de 300 à 600 millions UM, le financement public des programmes de lutte contre la pauvreté; et (iv) préparer des budgets économiques et fonctionnels pour les directions régionales de l'éducation, de la santé et du développement rural.

3.3.13 Au cours des années 1995 à 1997, les investissements publics réalisés dans ces secteurs prioritaires représentaient par an un pourcentage compris entre 15 % et 19 %. Ces investissements ont enregistré un accroissement de 23 % en 1996 par rapport à 1995 et se sont maintenus en 1997 au même niveau qu'en 1996. Les investissements publics dans les programmes de lutte contre la pauvreté se sont élevés à 211 millions d'UM en 1997. Ce niveau d'investissements est encore éloigné de l'objectif de 600 millions d'UM prévu pour 1998. Il y a lieu de noter cependant que la nomenclature budgétaire en usage ne permettait pas de prendre en compte les investissements sectoriels qui concourent indirectement à la réduction de la pauvreté. La révision en cours de cette nomenclature devrait faciliter le regroupement de ces investissements.

#### B. Amélioration des capacités de formulation de politiques économiques

3.3.14 Le volet, capacités de formulation des politiques économiques du programme, qui bénéficiait d'un financement parallèle de l'Union européenne et du PNUD, visait le renforcement des institutions publiques chargées de la gestion économique en vue d'accroître leur capacité à concevoir, analyser, coordonner et exécuter la politique économique. Les mesures spécifiques prévues consistaient à : (i) renforcer le processus de formulation des politiques et la cohésion entre les ministères économiques et la Banque centrale de Mauritanie ; (ii) renforcer les capacités sectorielles de formulation des politiques ; (iii) renforcer le Comité technique d'appui au Comité interministériel de politique économique et sociale ; (iv) renforcer la participation de la société civile au processus de formulation des politiques ; (v) renforcer la Direction des études économiques de la Banque centrale de Mauritanie, la Direction de la planification, les Directions du budget, des impôts et l'ONS; (vi) améliorer la coordination entre donateurs ; et (vii) améliorer les communications avec le secteur privé et la population sur les questions économiques.

#### C. Modernisation du secteur public

3.3.15 Les mesures prises visaient à adapter et à moderniser l'administration publique afin de mieux répondre aux besoins d'une économie orientée vers le marché. Trois mesures spécifiques ont été prises dans ce cadre : (i) la réalisation des audits fonctionnels et organisationnels des Ministères du Plan, des Finances, de la Pêche, de l'industrie et du Commerce ; (ii) la mise en œuvre des recommandations de réorganisation ou de restructuration ; et (iii) la mise en place des capacités de formation et de valorisation du personnel. Achevés en 1997, ces audits ont abouti à la réorganisation de ces ministères en 1998. La plupart de ces ministères ont par la suite bénéficié d'un appui additionnel pour renforcer leurs capacités institutionnelles.

### **3.4 Rapports concernant le programme**

3.4.1 Les rapports sur l'exécution du programme n'étaient pas systématiquement transmis à la Banque avec la régularité requise. Toutefois quelques rapports et programmes d'activités ont été remis aux missions économiques et de supervision effectuées de 1997 à 1999. Le Gouvernement a établi un rapport d'achèvement du programme. Par ailleurs aucun rapport d'audit n'a été transmis à la Banque.

3.4.2 La Banque a effectué trois missions dont deux pour la supervision du programme et une mission économique incluant le suivi du programme. Les conclusions et recommandations des rapports de la Banque ont été chaque fois communiquées aux autorités mauritaniennes.

### **3.5 Acquisition des biens et services**

3.5.1 L'acquisition des biens et services devait se faire de la manière suivante : (i) les marchés de fournitures du secteur public dont le coût sera égal ou supérieur à un million d'UC seront passés par appel d'offre international et par demande de cotations internationales pour les coûts financiers inférieurs à un million d'UC ; (ii) les marchés privés de fournitures seront passés sur la base des pratiques commerciales habituelles jugées acceptables par le FAD. En ce qui concerne la première tranche, il ressort de l'examen des pièces fournies pour justifier son utilisation que tous les biens acquis l'ont été conformément aux procédures d'acquisition prévues par l'accord de prêt et figurent tous sur la liste des biens éligibles. Il n'y a pas eu de biens et services dont l'acquisition a nécessité le recours à un appel d'offres international. Pour ce qui est de la deuxième tranche, l'audit du programme attendu de l'administration aurait pu permettre de vérifier cette conformité.

### **3.6 Sources de financement et déblocage de tranches du prêt**

Le montant total du financement du PGRP s'élevait à 33,30 millions d'UC, cofinancé par l'IDA (13,90 millions d'UC), l'Union européenne (11,60 millions d'UC). Le montant du prêt FAD était de 7,80 millions d'UC à décaisser en deux tranches; la première de 3,9 millions d'UC a été décaissée le 27 février 1997; la seconde tranche de 3,90 millions d'UC l'a été en décembre 1999. On observe un retard dans le décaissement de la deuxième tranche du prêt qui s'explique par les difficultés évoquées au paragraphe

## **IV. PERFORMANCE DU PROGRAMME**

### **4.1 Performances institutionnelles**

4.1.1 Le programme prévoyait une série de mesures visant à renforcer les capacités institutionnelles aussi bien au niveau de l'administration fiscale proprement dite qu'à celui des autres administrations économiques et financières. Pour améliorer l'administration fiscale, de nouveaux services ont été créés et l'ensemble des services renforcés à travers

la formation des personnels, l'accroissement des moyens logistiques y compris l'outil informatique ainsi que l'adoption et l'application de nouvelles mesures législatives et administratives qui ont accru l'efficacité des services. Les mesures prises dans ce cadre comprennent notamment (i) la création au niveau de la DGI des brigades de contrôle et de recoupement, d'une brigade de contrôle ponctuel et d'une brigade de vérification générale ; (ii) un recensement exhaustif des contribuables ; (iii) la réintégration des établissements publics dans le régime de droit commun ; (iv) et l'introduction du droit d'accès à la pêche de la flotte nationale.

4.1.2 En outre, les audits fonctionnels des administrations économiques et financières ont été achevés au cours du premier semestre 1997 et les décrets portant leurs attributions et organisations ont été signés le 17 juin 1998. Certaines administrations telles que la Direction de la Planification et des Etudes, l'ONS ont bénéficié d'un programme de renforcement des capacités institutionnelles financé par le PNUD, qui a démarré en 1998 soit avec un retard d'un an. En dépit de ce retard cette assistance a renforcé les capacités de formulation et d'analyse des politiques économiques et sociales et en outre contribué à améliorer le perfectionnement des cadres et les travaux statistiques. L'exécution du programme a été marquée par une contrainte majeure qui résulte de la non-mise en place du Comité interministériel chargé de la coordination des politiques économiques et sociales et de son comité technique d'appui. Malgré la non-formalisation de cet organe de coordination, des progrès ont été réalisés dans la consolidation des réformes sectorielles notamment par l'extension de la régularisation foncière, la restructuration du crédit agricole, la révision du code minier, l'adoption des stratégies pour le développement rural, les pêches et l'économie maritime, la libéralisation des secteurs du transports, des télécommunications, ainsi que l'ouverture au capital privé des entreprises publiques de ces secteurs.

## 4.2 Performances économiques

4.2.1 La situation économique de la Mauritanie sur la période 1997-99 s'est améliorée sous l'effet conjugué des programmes complémentaires de l'ensemble des bailleurs de fonds. L'exécution du PGRP a contribué à cette amélioration en concourant à la mise en place d'un cadre macro-économique cohérent et stable. En effet, en 1997-99, le taux de croissance du PIB s'est situé à 4,28% en moyenne par an, légèrement inférieur à l'objectif du programme qui était de 4,8% par an.

4.2.2 La situation budgétaire à la fin du programme en 1999, est restée fondamentalement saine en dépit des chocs exogènes (baisse des recettes d'exportation du poisson et du fer) qui sont intervenu en fin de cette année. Les finances publiques ont enregistré un excédent de 4,3 milliards d'UM (2,2% du PIB contre un objectif de 4,4 milliards d'UM (2,2% du PIB). La gestion rigoureuse des dépenses publiques qui a été instaurée à travers l'exécution du programme a eu un effet positif compensatoire grâce à la réalisation des économies budgétaires. Les efforts menés dans ce domaine ont permis de limiter les dépenses courantes au titre des biens et services, alors que les dépenses prioritaires de santé, d'éducation et des actions ciblées dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ont été exécutées comme prévues. Toutefois la tendance à la baisse de

l'excédent budgétaire (hors dons) s'est poursuivie en 1999 : 2,2 % du PIB contre 4,2 % du PIB en 1998.

4.2.3 Au niveau du secteur monétaire, l'année 1998 a été caractérisée par une accélération de la libéralisation du taux de change accompagnée d'une dégradation de la situation extérieure rendant ainsi inévitables l'ajustement du taux de change (une dévaluation de 12% intervenue en juin 1998) et le resserrement de la politique monétaire pour éviter les dérapages inflationnistes. Quant à l'inflation, après sa remontée (8 %) consécutive à la dévaluation de 12 % de l'UM intervenue au début de juillet 1998, son niveau a chuté de manière significative en se situant à 4 % en 1999.

4.2.4 Quant à la position extérieure de la Mauritanie, elle est demeurée vulnérable, même si elle a connu une évolution favorable durant ces quatre dernières années, en raison, essentiellement de la nature de la spécialisation du pays, fondée sur l'exportation de produits primaires (fer et poisson), sujets à de fortes fluctuations de prix et de quantité, et de sa dépendance énergétique à laquelle devrait remédier la diversification des produits d'exportation dont les potentialités méritent d'être identifiées. En 1999, le déficit du compte courant de la balance des paiements (hors transferts officiels) qui s'était aggravé en 1998 a enregistré une baisse d'environ deux points en s'établissant à 9,3 % du PIB, en raison à la fois de la remontée des recettes d'exportation des produits de pêche et de la baisse des importations. L'amélioration de la position extérieure s'est également traduite par la hausse des réserves en devises qui sont passées d'une couverture équivalente à 4,4 mois d'importations en 1998 à 5,4 mois en 1999 comparées à la couverture limitée à 2,7 mois d'importation en fin 1996.

## V. INCIDENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

### 5.1 Incidences sociales

Il est difficile d'isoler les effets du programme, dans le domaine social, par rapport à ceux des programmes sectoriels qui ont été exécutés en même temps. Cependant, le PGRP a eu des incidences sociales favorables dans les secteurs sociaux du fait essentiellement du maintien de l'effort budgétaire en faveur de ces derniers qui devait entraîner une augmentation des dépenses de 300 millions à 600 millions d'UM au titre des programmes spécifiques de lutte contre la pauvreté. En effet la part des dépenses publiques dans les secteurs de l'éducation et de la santé ont augmenté en moyen de 4% par an durant la période d'exécution du programme. Cela s'est traduit au niveau de l'éducation par une amélioration nette des taux de scolarisation. Au niveau fondamental, le taux brut de scolarisation atteint 87% en 1998/99 (garçon : 87,6% ; filles : 83,5%) alors qu'il n'était que de 46% en 1989/90. Le taux moyen d'accroissement des effectifs a été supérieur à 11%, les filles représentent 47% des effectifs, soit un peu moins que la proportion féminine dans la population globale du pays (50,31% en 1998). Au niveau secondaire, les taux de scolarisation sont moins élevés qu'au fondamental (60% au premier cycle et 16% au second cycle). Quant à la santé, au cours de la période du programme, le secteur a reçu une grande attention de la part des pouvoirs publics et des partenaires. Des investissements importants et des soutiens ont été engagés sur toute la

période. Parallèlement, la part des dépenses d'équipement dans le budget de la santé est passée de 29% en 1990 à près de 45% en 1996. Les politiques mises en œuvre ont permis de relever très fortement la couverture sanitaire du pays, qui est passée de 30% à 80% entre 1991 et 1998.

## 5.2 Incidences environnementales

La mise en œuvre du PGRP s'est accompagnée d'une stratégie de développement du secteur de la pêche avec l'introduction de la notion du repos biologique visant à favoriser la régénération des ressources halieutiques. Par ailleurs, en tant que composante essentielle du Plan national de lutte contre la pauvreté, le PGRP devrait avoir un impact favorable sur l'environnement grâce à la priorité réservée dans l'affectation des dépenses notamment aux travaux publics à haute intensité de main d'œuvre ainsi qu'à des programmes d'adduction d'eau et d'assainissement.

## 5.3 Incidences sur l'intégration régionale

L'un des principaux objectifs du PGRP était d'harmoniser les tarifs douaniers avec ceux des pays voisins en particulier les pays membres de la CEDEAO. La réalisation de cet objectif devait améliorer la compétitivité de la Mauritanie et améliorer le cadre incitatif qui a termes favoriseront les investissements et les échanges, avec les pays voisins.

# VI. DURABILITE DES EFFETS DU PROGRAMME

6.1 Il est difficile de bien appréhender la durabilité des effets et l'impact du PGRP depuis son lancement. Ce programme s'inscrivait en effet dans la continuité des programmes d'ajustement antérieurs qui ont été mis en œuvre aussi bien sur les plans macro-économique que sectoriel. Les réformes entreprises n'étaient pas isolées, mais ont approfondi et renforcé le processus d'ajustement de l'économie mauritanienne. La réalisation de la majorité des mesures du programme a confirmé la volonté du Gouvernement d'opérer les réformes indispensables pour éliminer les obstacles à l'amélioration du rendement fiscal, condition essentielle d'une mobilisation réussie des ressources intérieures.

6.2 Les actions engagées telles que la réaffectation des dépenses en faveur des programmes de lutte contre la pauvreté, l'amélioration de l'efficacité des dépenses dans les services sociaux de base, la réforme tarifaire et la modernisation du code des investissements, sont de nature à favoriser la pérennité des effets du programme. L'affermissement de la volonté du Gouvernement de poursuivre et de consolider ces réformes durant la période 2001-2004 va contribuer à accroître à asseoir les conditions d'une croissance économique durable. Cette volonté est concrétisée notamment par l'adoption et la mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, le renforcement de la bonne gouvernance indispensable pour accroître la transparence, la responsabilisation dans la gestion des finances publiques ainsi que la poursuite du processus de décentralisation. Par ailleurs un certain nombre de partenaires au

développement tels que le Groupe de la Banque poursuivent leur appui à ces réformes à travers des opérations spécifiques (programme d'ajustement de la fiscalité directe, appui institutionnel multisectoriel, volet renforcement des capacités institutionnelles des projets sociaux en cours....).

## **VII. PERFORMANCE DE LA BANQUE, DE L'EMPRUNTEUR ET DES COFINANCIERS**

### **7.1 Performance de la Banque**

7.1.1 Le prêt de la Banque était conforme à sa stratégie d'intervention qui est formulée dans le DSP 1996-98 (ADF/BD/WP/96/80 en date du 21 août 1996) et qui visait à accompagner le Gouvernement mauritanien dans ses efforts de réformes macro-économiques et sectorielles. Les composantes et mesures définies dans le programme au moment de l'évaluation étaient cohérentes et aptes à résoudre les problèmes structurels identifiés et à lever les principales contraintes de l'administration, notamment ses faibles capacités de gestion. La participation de la Banque à une mission d'évaluation conjointe avec la Banque mondiale et l'Union européenne a permis de mieux définir les contributions de chaque partie prenante. Cependant le retard enregistré dans l'exécution de certaines réformes prouvent que l'évaluation de certains aspects du programme a quelque peu souffert d'une insuffisante préparation et d'un excès d'optimisme sur les délais nécessaires à l'administration pour leur mise en œuvre.

7.1.2 Les négociations de l'accord de prêt se sont déroulées dans de bonnes conditions au siège de la Banque et le prêt a été signé juste après les celle-ci et la mise en vigueur est intervenu deux mois plus tard. La Banque a effectué deux missions, la première est une mission de supervision effectuée du 16-30 juillet 1997 et la seconde de revue à mi-parcours a eu lieu du 8 au 18 juillet 1998.

### **7.2 Performance de l'Emprunteur**

L'Emprunteur a exécuté la majorité des mesures du programme, ce qui traduit la ferme volonté du Gouvernement d'opérer les réformes économiques. Cependant, il faut noter la persistance des difficultés institutionnelles qui expliquent que le suivi du programme n'a pas été effectué de manière satisfaisante. Le Comité interministériel de suivi des politiques économiques et sociales ainsi que le comité technique chargé du suivi du programme n'ont pas été mis en place. La Direction de la programmation et des études du MEAD a assuré le suivi du programme et a établi des rapports plus ou moins réguliers sur son exécution. Toutes les clauses ont été respectées à l'exception de la condition générale afférente à l'établissement de l'audit du compte à la BCM destiné à recevoir les fonds du prêt finançant le programme.

### **7.3 Performance des cofinanciers**

La Banque mondiale a fourni sa contribution telle que prévue lors de l'évaluation. Au cours de l'exécution du programme, la Banque, l'IDA et l'Union européenne ont collaboré étroitement et ont coordonné les efforts pour échanger les informations

relatives l'exécution et au suivi du programme. Pour des raisons évoquées au paragraphe 3.2.2, les décaissement des prêts ou subventions de l'ensemble de ces partenaires ont connu des retards à l'exception des premières tranches.

## **VIII. EVALUATION GLOBALE DU PROGRAMME**

8.1 L'exécution du programme a été satisfaisante avec la mise en œuvre de la plupart des mesures prévues en dépit des problèmes institutionnels rencontrés ; la note attribuée est 2,1. Le PGRP a permis de réaliser un audit organisationnel et fonctionnel des administrations économiques et financières (MAED, MF, Ministère du commerce et de l'industrie, ministère de la pêche) dont les recommandations ont été prises en compte dans les nouveaux organigrammes, adoptés en juin 1998. Cependant, l'absence de mesures d'accompagnement, visant à doter les nouvelles structures de moyens humains et matériels suffisants, a réduit la portée des réformes. C'est ainsi que la gestion de l'information économique et financière ainsi que l'harmonisation des données macro-économiques sur le PIP, la balance des paiements entre le MAED et la Banque centrale continuent à faire défaut.

8.2 Par ailleurs, le fait que le comité interministériel de suivi des politiques économiques et sociales ne soit pas mis en place a privé le programme d'un cadre institutionnel déterminant pour une concertation efficace dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques sociales et économiques. Pour y remédier le Gouvernement devra au cours de la prochaine étape des réformes prendre des dispositions nécessaires pour mettre en place les organes de suivi et d'évaluation des politiques économiques et des réformes structurelles.

8.3 Le programme a, toutefois, eu un impact positif sur les finances publiques en termes de recettes, de gestion et de contrôle des dépenses publiques. Il a ainsi contribué à la stabilisation du cadre macro-économique par la maîtrise de l'inflation et l'amélioration de la position extérieure du pays. De manière générale, les bases macro-économiques aptes à assurer une croissance rapide et soutenue existent. Des performances économiques satisfaisantes ont été enregistrées durant la période du programme. Cependant, le Gouvernement doit aller de l'avant dans ses efforts pour consolider les réformes afin de renforcer le cadre macro-économique, notamment à travers la mobilisation des ressources intérieures et la maîtrise des dépenses publiques, et pérenniser les acquis notamment par l'application des recommandations faite à l'en conclusion de l'étude sur la fiscalité directe

## **IX. CONCLUSIONS, ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS**

### **9.1 Conclusions**

9.1.1 En dépit des contraintes structurelles de l'économie mauritanienne, le Gouvernement a fait des réformes structurelles et institutionnelles pour améliorer les recettes fiscales et rationaliser des dépenses publiques. Ses réalisations ont été également encourageantes du point de vue de la lutte contre la pauvreté, en particulier au niveau des



secteurs de l'éducation et de la santé.

9.1.2 Sur le plan macro-économique, le programme a permis en peu de temps de renforcer non seulement les équilibres intérieurs et extérieurs mais également de poser les fondements d'une économie de marché. Ainsi, les finances publiques et le compte courant extérieur ont affiché des résultats positifs, le taux de croissance économique et le taux d'inflation n'ont connu que des écarts marginaux par rapport aux objectifs du programme alors que les réserves brutes en mois d'importation ont atteint un niveau confortable. Malgré les résultats encourageants réalisés dans le cadre macro-économique et compte tenu de l'extrême sensibilité de l'économie nationale aux facteurs exogènes, les performances dans ces réformes accusent une certaine fragilité et nécessitent, de ce fait, d'être consolidées.

## 9.2 Leçons à tirer de l'exécution du programme

9.2.1 Il ressort de l'analyse de l'exécution du programme qu'à l'évaluation de ce dernier, la Banque et les autres partenaires ont été trop optimistes sur les capacités d'exécution du Gouvernement, en particulier pour les volets relatifs à l'application des conclusions et recommandations de l'étude sur la fiscalité directe et à l'extension de l'assiette fiscale aux secteurs de l'agriculture et de l'élevage. Cet excès d'optimisme est à la base du retard enregistré dans la mise en œuvre du programme et de la nécessité d'un appui additionnel à travers le programme d'ajustement de la fiscalité durant les années 2000 à 2002.

9.2.2 Les problèmes institutionnels au sein de l'administration sont en outre des déterminants importants dans l'exécution des programmes de réformes. Le Comité interministériel de suivi des politiques économiques et sociales aurait dû être mis en place pour accompagner les réformes fonctionnelles et organisationnelles en identifiant les mesures d'accompagnement indispensables à leur réussite.

## 9.3 Recommandations

Les recommandations formulées à l'issue de ce rapport d'achèvement sont les suivantes :

### **Pour la Banque:**

Renforcer les effectifs et s'assurer de la composition multidisciplinaire des équipes chargées de préparer, d'évaluer et de superviser les programmes de réformes économiques et institutionnelles ; (Paragraphe 2.3).

maintenir dans son dialogue avec le Gouvernement la question de la diversification des exportations et envisager la possibilité de soutenir une étude permettant d'identifier les potentialités et les contraintes de la Mauritanie dans ce domaine (Paragraphe 4.2.4) ;

mener l'ensemble des études requises pour mieux préparer les réformes envisagées et éviter ainsi d'être trop optimiste et prendre en compte les risques et les difficultés de mise en œuvre (Paragraphe 7.1.1) ; et

appuyer la deuxième étape des réformes fiscales axée sur la fiscalité (Paragraphe 9.2.1).

**Pour le Gouvernement:**

impulser la croissance dans les secteurs hors mines et pêche industrielle pour diversifier la base productive de l'économie et partant minimiser l'impact négatif des fluctuations des cours du fer et du poisson sur les performances économiques du pays (Paragraphe 4.2.4);

prendre les mesures nécessaires pour rendre pleinement opérationnelle les structures mises en place à l'issue des audits fonctionnels des administrations économiques et financières (Paragraphe 8.1); et

prendre les dispositions nécessaires pour mettre en place les organes de suivi et d'évaluation des politiques économiques et de réformes structurelles (Paragraphe 8.2) ;

consolider la stabilité du cadre macro-économique en poursuivant ses efforts de mobilisation des ressources intérieures et de maîtrise des dépenses publiques (Paragraphe 8.3) ; et

poursuivre les réformes fiscales par mise en œuvre des conclusions ainsi que les recommandations de l'étude sur la fiscalité directe. (Paragraphe 8.3).

**ANNEXE 1**

**MATRICE DE RECOMMANDATIONS ET ACTIONS DE SUIVI**

| <b>Principales constatations et conclusions</b>       | <b>Recommandations</b>   | <b>Actions de suivi</b>   | <b>Responsabilité</b>   |
|---|--|---|---|
| Formulation et réalisation du programme               | <p>La Banque doit participer à toutes les étapes de formulation de programme</p> <p>Les réalisations ont été globalement satisfaisantes et conformes aux objectifs du programme</p> <p>Le Comité interministériel de suivi des politiques économiques n'a pas été mis en place</p> | <p>Renforcer les capacités d'intervention des Opérations</p> <p>Poursuivre les efforts de réformes</p> <p>Renforcer les capacités de gestion des politiques</p> | <p>Banque (Département programme par pays)<br/>Gouvernement</p> <p>Gouvernement</p>                       |
| Réalisation du programme                              | <p>Les conditions d'un accroissement des recettes fiscales sont créées</p> <p>Les dépenses en faveur des secteurs sociaux ont connu une évolution favorable</p> <p>Le cadre macro-économique favorable à une croissance économique durable existe</p>                              | <p>Poursuivre les réformes</p> <p>Continuer à faire de la lutte contre la pauvreté une priorité</p> <p>Poursuivre les efforts de réformes</p>                   | <p>Gouvernement/<br/>Partenaires au développement</p> <p>Gouvernement</p> <p>Gouvernement/<br/>Banque</p> |
| Respect des conditions de prêt des clauses            | <p>Les conditions de prêt ont été globalement respectées, mais l'obligation de fournir régulièrement des rapports d'avancement et des rapports d'audit n'a pas été respectée</p>   | <p>Mettre en place les organes de suivi des programmes</p> <p>Rédiger et transmettre à la banque les rapports d'audits</p>                                      | <p>Gouvernement</p> <p>Gouvernement</p>   |
| Evaluation de la performance et résultat du programme | <p>La performance globale a été satisfaisante aussi bien au niveau de l'exécution du programme que de la gestion du prêt</p>   | <p>Poursuivre le dialogue politique pour consolider les résultats du programme et élargir la base productive de l'économie</p>                                  | <p>Gouvernement / partenaires extérieurs (y c Banque)</p>   |
|   |  |   |   |
| Durabilité  | <p>La durabilité est largement tributaire de la volonté politique de poursuivre les réformes macro-économiques et sectorielles</p>   | <p>Poursuivre le dialogue politique pour consolider les résultats du programme et élargir la base productive de l'économie</p>                                  | <p>Gouvernement</p> <p>Bailleurs de fonds pour l'appui aux réformes</p>                                   |



**MAURITANIE: Principaux Indicateurs Economiques (1996-2001)**  
**En pourcentage du produit intérieur brut sauf indication contraire**

|  | 1996  | 1997  | 1998  | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 |
|--|-------|-------|-------|------|------|------|------|
| <b>I. Revenu national et prix</b>                          |       |       |       |      |      |      |      |
| Produit intérieur brut aux prix constants (variation en %) | 4,7   | 4,5   | 3,5   | 4,1  | 4,4  | 4,6  | 5,0  |
| Déflateur du PIB (variation en %)                          | 5,1   | 6,2   | 9,2   | 3,9  | 3,2  | 3,0  | 2,5  |
| Indice des prix à la consommation (variation en %)         | 4,7   | 4,5   | 8,0   | 4,0  | 3,5  | 3,0  | 2,5  |
| <b>II. Secteur extérieur</b>                               |       |       |       |      |      |      |      |
| Volume des exportations (variation en %)                   | -1,5  | -16,0 | -0,2  | 9,3  | 0,5  | 1,0  | 1,8  |
| Termes d'échange (variation en %)                          | 0,3   | 9,2   | 8,0   | -9,0 | 0,3  | -0,4 | -1,3 |
| Taux de change effectif réel                               | 0,9   | -1,0  | -16,8 |      |      |      |      |
| Réserves officielles brutes (en mois d'importations)       | 2,8   | 4,6   | 4,6   | 5,1  | 5,3  | 5,4  | 5,5  |
| En cours de la dette                                       | 214,4 | 175,1 | 215   |      |      |      |      |
| <b>III. Comptes nationaux</b>                              |       |       |       |      |      |      |      |
| Investissements bruts                                      | 19,2  | 17,5  | 21,0  | 22,4 | 21,9 | 21,9 | 21,8 |
| *Publics   | 4,1   | 3,8   | 4,3   | 4,9  | 5,1  | 5,2  | 5,3  |
| *Autres. (y compris les entreprises publiques)             | 15,1  | 13,7  | 16,7  | 17,5 | 16,8 | 16,7 | 16,5 |
| Epargne nationale  | 16,8  | 17,4  | 20,9  | 23,3 | 22,3 | 21,7 | 21,2 |
| *Publique  | 9,5   | 8,0   | 8,3   | 8,4  | 7,7  | 6,9  | 6,8  |
| *Autre   | 7,3   | 9,4   | 12,6  | 14,9 | 14,6 | 14,9 | 14,4 |
| <b>Opérations consolidées des administrations</b>          |       |       |       |      |      |      |      |
| Recettes hors dons   | 29,8  | 26,9  | 27,2  | 28,5 | 26,5 | 25,4 | 25,1 |
| Dépenses et prêts nets                                     | 24,5  | 22,7  | 25,1  | 26,4 | 25,2 | 24,9 | 24,8 |
| Excédent/déficit (-)                                       | 5,3   | 4,2   | 2,1   | 2,1  | 1,3  | 0,5  | 0,3  |
| Dette publique intérieure                                  | 11,2  | 10,8  | 11,1  |      |      |      |      |

Source: FMI

**MAURITANIE**  
**OPERATIONS FINANCIERES CONSOLIDEES DU GOUVERNEMENT 1996-2000**

**En milliards d'UM**

|   |       |       |       |       |        |
|---|-------|-------|-------|-------|--------|
|   | 1996  | 1997  | 1998  | 1999  | 2000   |
| Recettes totales                          | 44,7  | 44,8  | 51,1  | 58,0  | 57,9   |
| Recettes fiscales                         | 26,3  | 26,0  | 29,5  | 31,3  | 33,8   |
| Autres recettes                           | 18,4  | 18,8  | 21,6  | 26,7  | 24,1   |
| Dépenses totales et prêts nets            | 36,7  | 37,9  | 47,1  | 53,5  | 55,1   |
| Dépenses courantes dont                   | 26,2  | 27,7  | 32,6  | 36,4  | 36,4   |
| Salaires                                  | 7,4   | 8,0   | 9,1   | 9,6   | 10,7   |
| Biens et services                         | 7,3   | 8,2   | 9,8   | 11,4  | 12,2   |
| Transferts courants                       | 2,4   | 2,5   | 2,7   | 3,0   | 3,9    |
| Intérêts sur dettes publiques             | 4,9   | 4,9   | 6,6   | 7,1   | 7,2    |
| Autres                                    | 4,1   | 4,0   | 4,2   | 4,5   | 4,6    |
| Dépenses sur capital et prêts nets        | 10,2  | 9,7   | 13,8  | 16,8  | 16,5   |
| Formation du capital fixe                 | 8,3   | 8,5   | 10,8  | 13,2  | 14,8   |
| Restructuration et prêts nets             | 1,9   | 1,2   | 3,0   | 3,6   | 1,7    |
| Autres dépenses                           | 0,3   | 0,4   | 0,8   | 0,3   | 0,0    |
| Surplus /déficit (-)                      | 8,0   | 7,0   | 4,0   | 4,4   | 2,8    |
| Financement                               | -8,0  | -7,0  | -4,7  | -4,4  | -2,8   |
| Extérieurs nets                           | 2,1   | -1,0  | -3,3  | 0,3   | 0,0    |
| Dons                                      | 3,3   | 1,3   | 2,7   | 6,4   | 3,0    |
| Prêts nets                                | -1,1  | -2,3  | -6,0  | -6,1  | -5,5   |
| Intérieurs nets                           | -15,8 | -11,4 | -8,1  | -12,9 | -8,4   |
| Système bancaire                          | -15,8 | -11,0 | -11,2 | -11,9 | -7,4   |
| Financement non-système bancaire          | 0,0   | -0,4  | 3,0   | -1,0  | -1,1,0 |
| Financement exceptionnel                  | 5,7   | 5,5   | 7,4   | 8,1   | 8,2    |
| <b>En pourcentage du PIB</b>              |       |       |       |       |        |
| Recettes hors dons                        | 29,8  | 26,9  | 27,2  | 28,5  | 26,5   |
| Recettes hors dons et redevances de pêche | 22,1  | 20,9  | 20,4  | 22,2  | 20,2   |
| Dépenses et prêts nets                    | 24,5  | 22,7  | 25,1  | 26,4  | 25,2   |
| Surplus/ déficit                          | 5,3   | 4,2   | 2,1   | 2,2   | 1,3    |
| Balance primaire ( déficit = -)           | 8,7   | 7,1   | 5,7   | 5,7   | 4,5    |

**NOTATIONS DE PERFORMANCES****Performance d'exécution**

| <b>INDICATEURS</b>   | <b>NOTES<br/>(1 à 3)</b> | <b>OBSERVATIONS</b>  |
|--|--------------------------|--|
| 1. Respect du calendrier   | 2                        | <b>L'exécution du programme a été achevée comme prévue en fin décembre 1999 comme initialement prévue</b>  |
| 2. Respects des coûts  | S.O.                     |  |
| 3. Respects des conditions et dispositions des accords de prêts            | 2,5                      | Toutes les clauses ont été respectées à l'exception de la condition générale afférente à l'établissement de l'audit de compte du programme   |
| 4. Adéquation du suivi-évaluation et des rapports d'avancement trimestriel | 1,5                      | Le suivi du programme n'a pas été effectué de manière satisfaisante. Le Comité interministériel de suivi des politiques économiques et sociales ainsi que le comité technique chargé du suivi du programme n'ont pas été mis en place. La Direction de la programmation et des études du MEAD a assuré le suivi du programme et a établi des rapports. |
| 5. Exploitation satisfaisante (le cas échéant)                             | S.O.                     |  |
| <b>Evaluation Globale</b>  | <b>2</b>                 | <b>Satisfaisante</b>   |

**Performance de la Banque**

| <b>INDICATEURS</b>                                       | <b>NOTE<br/>(1 à 2)</b> | <b>OBSERVATIONS</b>   |
|--|-------------------------|---|
| 1. A l'identification                                    | N/A                     |   |
| 2. A la préparation                                      | N/A                     |   |
| 3. A l'évaluation  | 2                       | La Banque a participé à l'évaluation du programme en novembre 1996, conjointement avec la Banque mondiale. Le rapport d'évaluation avait été jugé de qualité suffisante quoi que le calendrier de mise en œuvre de certaines mesures soit quelque peu optimiste |
| 4. A la supervision                                      | 2                       | La Banque a organisé une mission de supervision, une mission de revue à mi-parcours et une mission économique couvrant entre autres le suivi du programme   |
| <b>Evaluation globale de la performance de la Banque</b> | <b>2</b>                | <b>Satisfaisante</b>  |



**Performance des résultats du programme**

| INDICATEURS   | NOTE<br>(1 à 4) | OBSERVATIONS   |
|---|-----------------|--|
| <b>1. Pertinence et réalisation des objectifs</b>                             | <b>2,25</b>     |  |
| i) Politique macro-économique   | 2,5             | De manière générale la mise en œuvre des mesures du programme a contribué à assainir les finances publiques, à stabiliser le cadre macro-économique et améliorer les performances économiques  |
| ii) Politique sectorielle   | 2,5             | Le Gouvernement a engagé des efforts de soutien et de réformes des secteurs productifs en particulier l'intégration de la SNIM à l'économie nationale, la mise en place d'un système de licences pour la pêche pour la flotte nationale, la révision des droits d'accès à la pêche de fonds.   |
| Réalisation physique (y compris la production)                                | S.O.            |  |
| iii) Résultats financiers   | S.O.            |  |
| iv) Réduction de la pauvreté, aspects sociaux et femmes dans le développement | 2               | La mise en œuvre du programme a contribué à améliorer sensiblement le taux de scolarisation en général et de celui des filles en particulier ( garçon : 87,6% ; fille : 83,5%) grâce aux efforts budgétaires consentis en faveur du secteur de l'éducation. Le soutien à la mise en œuvre du plan national de lutte contre la pauvreté a eu un impact positif sur les conditions de vie des populations. |
| v) Environnement  | N/A             |  |
| vi) Développement du secteur privé  | 2               | 'la mise en place du guichet unique au sein du MAED ainsi que le renforcement de la concertation Etat-secteur privé ont posé des jalons au développement du secteur privé. De plus l'application des conclusions et recommandations de l'étude sur la fiscalité directe contribuera à simplifier alléger les charges fiscales sur les entreprises dans le cadre du PASFI                                 |
| vii) Autres (à préciser)  | S.O.            |  |

## Performance des résultats du Programme

|  |             |   |
|--|-------------|---|
| <b>2. Développement institutionnel</b>   | <b>1,62</b> |   |
| (i) Cadre institutionnel (y compris restructuration)   | 1,5         | L'exécution du PGRP a permis de réaliser un audit organisationnel et fonctionnel des administrations économiques et financières (MAED, MF, Ministère du commerce et de l'industrie, ministère de la pêche) dont les recommandations ont été prises en compte dans les nouveaux organigrammes. De plus un volet renforcement des capacités a été exécuté grâce à l'appui du PNUD. Cependant, l'absence de mesures d'accompagnement à ces réformes réduit leurs portées.. Par ailleurs, le fait que le comité interministériel de suivi des politiques économiques et sociales ne soit pas mis en place a privé le programme d'un cadre institutionnel déterminant pour une gestion macro-économique efficace |
| (ii) Système d'information financier et de gestion, y compris système d'audit  | 1           | La gestion de l'information et l'harmonisation des données macro-économiques sur le PIP, la balance des paiements entre le MAED et la Banque centrale ont fait défaut. Aucun rapport d'audit n'a été produit.   |
| (iii) Transfert de technologie   | 2           | L'implication des cadres nationaux dans la conception et la préparation des programmes, dans la mise en œuvre des réformes des secteurs public et parapublic a contribué à relever leur connaissance et leur expérience. Des formations organisées dans le cadre du volet renforcement des capacités dans le domaine de la planification des investissements, de la gestion des PIP et de l'analyse macro-économique ont permis d'accroître les compétences.  |
| (iv) Dotation en personnel qualifié (y compris rotation), formation et dotation de personnel de contrepartie                       | 2           | La formation exécutée dans le volet renforcement des capacités a permis un accroissement des compétences notamment en matière d'analyse macro-économique dont la formation a été faite sur le tas, avec des experts internationaux autour du modèle de projection macro-économique au niveau de la DPE, ce qui a permis la définition d'un nombre significatif de nouvelles stratégies secteurs   |
| <b>3. Durabilité</b>   | <b>2,5</b>  |   |
| Engagement continu de l'Emprunteur   | 2           | La volonté de l'Emprunteur a été réelle dans la conduite des réformes, cependant la défaillance en ce qui concerne la mise en place du comité de suivi du programme constitue un handicap   |
| Environnement politique  | 3           | L'environnement politique n'a connu aucune tension durant l'exécution du programme  |
| Cadre institutionnel   |             |   |
| Viabilité technique et perfectionnement du personnel   | S.O.        |   |
| Viabilité financière, y compris système de recouvrement des coûts  | S.O.        |   |
| Viabilité économique   | 2,5         | Les bases macro-économiques aptes à assurer une croissance rapide et soutenue existent. Des performances économiques satisfaisantes sont enregistrées durant la période du programme. Cependant, le Gouvernement doit aller de l'avant dans ses efforts pour consolider les réformes afin de renforcer le cadre macro-économique et pérenniser les acquis   |
| Viabilité environnementale   | S.O.        |   |
| Mécanisme d'exploitation et de maintenance (disponibilité de fonds récurrents, devises, pièces de rechange, atelier de maintenance | S.O.        |   |
| <b>4. Taux de rentabilité interne</b>  | <b>S.O</b>  |   |
| <b>5. Evaluation globale des résultats</b>   | <b>2,1</b>  | <b>Satisfaisante</b>  |